F

Décembre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Quatorzième session

Bergen (Norvège), 24-28 février 2014

RÔLE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS) DANS LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DE LA FAO

Résumé

Le présent document propose un résumé du processus de réflexion stratégique lancé par le Directeur général de la FAO en janvier 2012 à l'appui de la révision du Cadre stratégique 2010-2019 et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015. Il passe en revue les nouveaux objectifs stratégiques (OS), les modalités de leur mise en œuvre ainsi que leur incidence potentielle sur le travail de la FAO dans le domaine du commerce du poisson.

Suivi que le Sous-Comité est invité à donner:

- communiquer ses commentaires sur les nouveaux objectifs stratégiques;
- fournir des orientations pour la mise en œuvre de ces derniers.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

MJ315/f

INTRODUCTION

1. En janvier 2012, le Directeur général a lancé le processus de réflexion stratégique visant à fixer les futures orientations stratégiques de l'Organisation. Ce processus était conçu pour contribuer à l'élaboration des principaux documents de stratégie et de programmation de la FAO, y compris la révision du Cadre stratégique 2010-2019 existant et la préparation du nouveau Plan à moyen terme 2014-2017 ainsi que du Programme de travail et budget 2014-2015.

2. Le Cadre stratégique révisé définit l'orientation stratégique globale de l'Organisation. À partir de la vision et des objectifs mondiaux de la FAO, le processus de réflexion stratégique a identifié, au cours d'une série d'étapes itératives, analytiques et consultatives: i) les tendances politiques et socioéconomiques fondamentales à l'échelle mondiale qui devaient influencer le développement de l'agriculture à moyen terme; ii) les principaux défis découlant de ces tendances, auxquels pouvaient avoir à faire face les pays membres et les acteurs du développement, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, dans les années à venir; et iii) les principaux attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO au regard des principaux défis.

3. Les concepts d'avantages comparatifs et de fonctions essentielles ont été examinés au moyen d'une analyse critique centrée sur deux éléments: l'évolution du contexte de la coopération au développement dans le monde et les attributs fondamentaux de la FAO. À l'issue de cette analyse, un nouvel ensemble de sept fonctions essentielles[1] a été défini; il représentait les principaux moyens d'action que l'Organisation devait mettre en œuvre pour obtenir des résultats.

4. À la suite de la cent quarante-quatrième session du Conseil, en juin 2012, cinq groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer les cinq nouveaux objectifs stratégiques, lesquels ont ensuite été approuvés par la cent quarante-cinquième session de ce même organe, en décembre 2012. Ces travaux ont formé la base à partir de laquelle ont été élaborés le Cadre stratégique révisé et le projet complet de Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget 2014-2015, publié le 9 février 2013 et approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2013.

5. En 2013, les coordonnateurs d'objectif stratégique ont élaboré avec leurs équipes les plans d'action et les cadres de résultats afférents aux objectifs stratégiques, y compris les produits et les indicateurs, et ont préparé des plans de travail précisant les produits et les services ainsi que l'allocation des ressources (personnel et hors personnel), en consultation avec le Siège et les bureaux décentralisés et avec les équipes travaillant sur les thèmes transversaux.

6. L'objectif était d'adopter une approche programmatique et synergique en s'accordant sur les contributions que les départements techniques et les bureaux décentralisés devaient apporter en vue d'atteindre les cibles des indicateurs des résultantes de l'Organisation et de mettre au point le dosage adéquat entre les contributions alignées de la FAO et celles des partenaires.

7. La planification du travail devait se faire en trois phases, de mars à décembre 2013 *(au moment de la rédaction du présent document, le processus n'était pas achevé*[2]*)*:

- établissement des plans de travail stratégiques de haut niveau, et définition des indicateurs liés aux objectifs stratégiques et aux résultantes de l'Organisation et formulation détaillée des produits;

[1] 1) Œuvrer avec les pays à mettre au point et à faire appliquer des accords, des codes de conduite et des normes techniques; 2) recueillir, analyser et surveiller des données et informations relatives à l'agriculture afin d'étayer les décisions politiques; 3) favoriser le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays; 4) travailler en partenariat avec un large éventail d'institutions, notamment des organisations internationales et régionales, des universités, des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et le secteur privé; 5) renforcer les capacités des pays afin que ceux-ci atteignent leurs objectifs de développement agricole; 6) recueillir des connaissances et les partager au plan interne et avec nos partenaires et 7) faire connaître les activités de la FAO.

[2] Décembre 2013.

- examen et assurance qualité des plans de travail de haut niveau effectués par les coordonnateurs d'objectif stratégique et les Sous-Directeurs généraux des départements et des régions de la FAO, et approuvés par le Conseil de suivi des programmes;
- établissement des plans de travail opérationnels – formulation des produits/services et allocation des ressources *(au moment de la rédaction du présent document, ce processus n'était pas achevé)*.

8. La formulation des plans de travail opérationnels est le stade auquel les mécanismes de gestion matricielle commencent à être mis en place. Les coordonnateurs d'objectif stratégique, en collaboration avec les Sous-Directeurs généraux (Siège et régions), dirigent la planification des activités opérationnelles et la définition des priorités de sorte que les contributions techniques nécessaires soient bien apportées. Chaque coordonnateur d'objectif stratégique est secondé par l'équipe de base chargée de l'objectif stratégique et par les chefs des équipes chargées des produits ou des résultantes.

LES NOUVEAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES[3]

9. La vision de la FAO est formulée ainsi: «Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental»; et les trois objectifs mondiaux des Membres sont les suivants:

1) éradiquer[4] la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
2) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
3) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

10. Dans ce contexte, les cinq nouveaux objectifs stratégiques élaborés en 2013 représentent les principaux domaines d'activité sur lesquels la FAO va concentrer ses efforts pour tenter de concrétiser sa vision et ses objectifs mondiaux.

11. Les cinq objectifs stratégiques sont les suivants:

- OS 1. Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- OS 2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.
- OS 3. Réduire la pauvreté rurale.
- OS 4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international.
- OS 5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.

12. Un objectif distinct (l'Objectif 6), centré sur la qualité, les connaissances et les services techniques, ainsi que deux thèmes transversaux portant sur la parité hommes-femmes et la gouvernance font partie intégrante de la réalisation des objectifs stratégiques. S'agissant de la gouvernance, l'accent est tout particulièrement placé sur le renforcement des règles et procédures qui ont une incidence sur les interactions des acteurs étatiques et non étatiques dans différents secteurs. S'agissant de la parité hommes-femmes, l'idée maîtresse est de veiller à ce que toutes les activités de la

[3] Veuillez vous reporter à l'annexe I.

[4] La vision et les objectifs mondiaux de la FAO ont été approuvés dans leur version initiale par la Conférence en 2009, mais le Conseil a recommandé d'apporter un amendement au premier objectif mondial pour le rendre plus ambitieux: il s'agissait désormais d'«éradiquer» la faim, et non plus de la «réduire». Cet amendement a été adopté par la Conférence de la FAO en juillet 2013.

FAO accordent une place importante à l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à la participation et à l'autonomisation des femmes.

13. Les sept fonctions essentielles ci-après sont les principaux moyens d'action retenus par la FAO pour atteindre les objectifs stratégiques: *instruments normatifs*; *données et information*; *dialogue sur les politiques*; *renforcement des capacités*; *connaissances, technologies et bonnes pratiques*; *partenariats*; et *sensibilisation et communication*. Le Programme de coopération technique s'alignera étroitement sur les objectifs stratégiques au moyen des Cadres de programmation par pays, et quatre objectifs fonctionnels contribueront à créer un environnement porteur efficient en exploitant les possibilités qu'offrent *les activités de diffusion*; *les technologies de l'information*; *la gouvernance, le contrôle et la direction de la FAO*; et *une administration efficace et efficiente*.

14. Une vue d'ensemble des cinq objectifs stratégiques et de l'Objectif 6 est proposée ci-après.

OS 1. Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

15. La FAO s'engage à aider les pays et les partenaires du développement à élaborer les politiques, les programmes et les cadres juridiques les plus adaptés en faveur de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition, et à plaider pour que ces politiques et programmes soient mis en œuvre, tout en recommandant que suffisamment de ressources financières soient dégagées et que les structures organisationnelles et les ressources humaines voulues soient en place.

16. Par ailleurs, elle s'emploiera à renforcer la capacité de l'ensemble des parties prenantes à mettre en place des mécanismes de gouvernance et de coordination et de vastes partenariats au service d'une action plus ciblée et plus coordonnée en faveur de l'éradication de la faim et de la malnutrition.

17. Enfin, la FAO aidera les pays à faire en sorte que la formulation de politiques, d'investissements et de plans d'action soit fondée sur des éléments factuels, et leur prêtera assistance afin qu'ils génèrent des données et des statistiques crédibles et renforcent leurs capacités analytiques; elle travaillera en collaboration avec ses partenaires pour suivre les progrès réalisés, évaluer l'impact et tirer les enseignements des initiatives qu'ils mettent en place dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

OS 2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

18. La démarche consiste à mettre au point des stratégies de production durable et à les communiquer aux décideurs, à promouvoir des pratiques de gestion qui augmentent la productivité et économisent les ressources naturelles et à aider les producteurs à adopter les technologies et les pratiques les mieux adaptées à leurs besoins.

19. Dans un contexte probant, la FAO rassemble et communique les informations nécessaires au développement d'une agriculture hautement productive et durable, et met au point des outils d'analyse qui permettent de planifier la gestion des ressources naturelles dans les systèmes agricoles, qu'elle met ensuite à la disposition des pays.

20. Dans le cadre de son action visant à favoriser la transition vers une agriculture durable, la FAO aidera les pays à évaluer l'efficacité de leurs stratégies en faveur d'une agriculture durable, et soutiendra l'élaboration de politiques et de lois qui favorisent la transition vers une agriculture durable.

21. Enfin, la FAO veillera à ce que les engagements internationaux en matière d'agriculture durable soient soutenus par la législation et les politiques nationales. Dans cette optique, l'Organisation plaidera avec force pour que les pays adhèrent aux accords internationaux et aux partenariats qui promeuvent une agriculture productive et durable.

OS 3. Réduire la pauvreté rurale

22. Pour améliorer les perspectives d'emploi décent des ruraux pauvres dans l'agriculture ou d'autres secteurs, la FAO facilitera l'élaboration de stratégies et de politiques de diversification de l'économie rurale qui promeuvent la création d'emplois décents et la formation professionnelle des travailleurs ruraux, en particulier les jeunes et les femmes des milieux ruraux. Elle apportera

également son concours pour que soient appliquées les normes internationales relatives au travail, notamment celles qui visent à éliminer la discrimination, à garantir la sécurité et la santé au travail et à prévenir le travail des enfants, en accord avec les principes d'amélioration globale des moyens d'existence des populations rurales.

23. Suivant un nouvel angle d'approche, la FAO renforcera les synergies qui existent entre mesures de protection sociale et sécurité alimentaire, amélioration de la nutrition, accroissement de la productivité agricole, autonomisation des femmes issues du milieu rural et lutte contre la pauvreté rurale. Elle soutiendra en outre l'élaboration de politiques et de programmes nationaux sur la protection sociale des ruraux pauvres, notamment sur les envois de fonds, la migration et les transferts monétaires.

24. Un dernier axe consistera à permettre aux ruraux pauvres d'accéder durablement aux ressources et aux services en renforçant les institutions et les organisations rurales, notamment les organisations et les coopératives de producteurs, en formulant des stratégies globales de développement rural et de lutte contre la pauvreté et en améliorant les services et les infrastructures rurales accessibles aux ruraux pauvres. Les activités viseront également à renforcer l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles et la gestion durable de ces ressources, et à améliorer la productivité et la capacité de création de revenus des petits agriculteurs et autres producteurs.

OS 4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international

25. Dans le cadre de cet Objectif stratégique, la FAO aidera à bâtir des systèmes commerciaux dans le secteur agroalimentaire en prêtant son concours à la formulation d'accords commerciaux, à l'amélioration de l'information et des analyses sur les marchés mondiaux et au renforcement de la préparation des pays dans le domaine commercial. S'agissant de l'établissement et de l'application des normes, la FAO soutiendra l'élaboration de normes mondiales relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des végétaux et des animaux, et aidera les États et les acteurs des chaînes de valeur concernées à renforcer leurs capacités à se mettre en conformité avec ce qui leur est imposé dans ces domaines.

26. La FAO collaborera avec les États, aux niveaux des politiques et des stratégies, afin de développer les chaînes agro-industrielles et agroalimentaires qui encouragent la participation des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises agricoles. L'accent sera également placé sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires grâce à la constitution d'une base de données factuelles sur les causes, l'ampleur et l'incidence de ces problèmes, et sur les solutions permettant de les réduire, qui viendra compléter l'appui apporté à la formulation de politiques et de stratégies nationales et régionales de réduction des pertes et gaspillages alimentaires.

27. L'impact du financement et de l'investissement sera renforcé par le développement d'institutions financières efficientes et de services innovants et par l'appui fourni aux États pour les aider à mobiliser et améliorer l'investissement public dans le secteur agroalimentaire, tandis qu'une collaboration avec les pouvoirs publics et le secteur privé visera à intensifier l'investissement privé responsable. Enfin, la FAO aidera les pays à renforcer les capacités nécessaires pour suivre et évaluer les effets incitatifs des politiques et des marchés, et pour apprécier et surveiller la volatilité des prix et la stabilité des politiques et gérer les risques connexes.

OS 5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

28. Les activités entreprises dans le cadre du cinquième Objectif stratégique viseront à aider les pays et les autorités régionales et mondiales à mettre au point des stratégies et des plans de réduction et de gestion des risques liés aux catastrophes dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. De plus, la FAO apportera son concours aux pays afin qu'ils prévoient des mesures d'atténuation des risques dans toutes leurs politiques concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, et mobilisent des ressources suffisantes pour mettre ces mesures en œuvre. Le renforcement

des capacités nationales et locales de réduction et de gestion des risques spécifiques de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition est l'un des principaux effets directs recherchés.

29. La FAO élaborera et mettra à disposition des mécanismes de suivi et d'alerte pour les risques multiples et les menaces pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, et aidera les pays et les communautés à assurer un suivi, à donner l'alerte et à intervenir dans ce contexte. Par ailleurs, dans le cadre de la prévention et de l'atténuation des risques, la FAO élaborera et mettra à disposition des stratégies et des connaissances visant à réduire l'impact des catastrophes sur les moyens d'existence et aidera les pays à faire le nécessaire pour que leurs systèmes agricoles et commerciaux puissent surmonter les crises et se relever.

30. Point essentiel, la FAO plaidera et prêtera son concours afin que l'action humanitaire protège, pendant les situations d'urgence, les moyens d'existence des exploitants vulnérables – agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et communautés tributaires des arbres. Elle aidera également à obtenir que les interventions en cas de catastrophe soient coordonnées à tous les niveaux et rassemblera des données, qu'elle partagera, sur les mesures ayant donné de bons résultats en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention.

Objectif 6. Qualité, connaissances et services techniques

31. La principale fonction de l'Objectif 6 relatif à la qualité, aux connaissances et aux services techniques est de réunir les ressources qui seront gérées directement par les départements techniques, contribuant, selon qu'il conviendra, aux plans d'action des objectifs stratégiques ainsi qu'à la qualité et à l'intégrité des activités techniques de la FAO. L'Organisation a défini douze domaines dans lesquels elle exerce des activités techniques. Les domaines intéressant les pêches et de l'aquaculture sont les suivants: i) statistiques; ii) publications phares (SOFIA, par exemple); iii) unités de base qui sous-tendent les thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes et la gouvernance; iv) organes institués en vertu de l'Article V de l'Acte constitutif de la FAO (Comité des pêches et ses deux sous-comités chargés du commerce du poisson et de l'aquaculture, par exemple); v) organes institués par la Conférence et le Conseil en vertu de l'Article VI et de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO (certaines organisations régionales de gestion des pêches, par exemple); vi) système des Nations Unies et autres initiatives mondiales auxquelles la FAO participe officiellement; et vii) autres accords formels qui ne constituent pas des projets (bilatéraux et non gouvernementaux).

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

32. L'Organisation a adopté, pour l'exécution du nouveau programme de travail, une structure matricielle qui porte sur la gestion des plans de travail des objectifs stratégiques et des unités organisationnelles correspondantes. Pour s'assurer que cette structure serait prête à entrer en fonction à compter de janvier 2014, la FAO a ajusté les mécanismes de gouvernance interne et élaboré les modalités d'exécution de la gestion matricielle.

33. Des plans d'action ont été formulés pour chaque objectif stratégique en suivant un cadre axé sur les résultats. Les plans d'action décrivent la stratégie globale employée par la FAO pour s'atteler aux enjeux et aux problèmes recensés au regard de chaque objectif stratégique. Ils recensent les principaux enjeux retenus, les modalités d'application des fonctions essentielles et les domaines dans lesquels des partenariats sont nécessaires. Ils définissent et décrivent en outre les résultantes de l'Organisation et les produits que la FAO doit obtenir. Des indicateurs, des données de référence et des cibles sont définis par les équipes chargées des objectifs stratégiques afin de suivre et de mesurer l'avancement au regard des résultantes de l'Organisation ainsi que les contributions aux résultantes et indicateurs en matière de développement associés à chaque objectif stratégique.

34. Les plans de travail relatifs à la mise en œuvre des plans d'action des objectifs stratégiques comprennent les produits, services et activités devant être élaborés au Siège de la FAO et sur le terrain par différentes unités organisationnelles, seules ou en collaboration avec d'autres unités, ainsi que les allocations de ressources correspondantes. Les plans d'action des objectifs stratégiques sont un instrument fondamental pour harmoniser les travaux effectués au Siège et dans les bureaux décentralisés et formuler clairement les activités normatives et leurs modalités d'application.

35. L'exécution des plans d'action des objectifs stratégiques repose sur l'application des sept fonctions essentielles, qui sont les principaux instruments de travail de la FAO. La portée et l'importance relative de l'application de chacune des fonctions essentielles dépendront des caractéristiques spécifiques des produits escomptés et des produits, services et activités connexes.

36. Le Conseil de suivi des programmes assure l'orientation stratégique, la coordination, le contrôle et l'examen continu de l'approche matricielle de l'exécution du programme et porte une attention particulière aux plans d'action des objectifs stratégiques. Par cet examen continu, le Conseil de suivi des programmes exerce un suivi et une évaluation permanents des activités menées dans le cadre de la nouvelle approche matricielle et des résultats obtenus; il se réunit en tant que de besoin pour assurer cette fonction.

INCIDENCE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES SUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COMMERCE DU POISSON

37. On prévoit que le nouveau cadre de planification stratégique aura une incidence favorable sur les travaux relatifs au commerce du poisson, en particulier dans les domaines où l'intégration interdépartementale n'a pas été aussi poussée qu'elle aurait pu l'être. Le cadre des objectifs stratégiques se traduit d'ores et déjà par une intégration plus étroite des activités du Département des pêches et de l'aquaculture dans les programmes plus vastes de la FAO. Au fil du temps, il pourrait permettre d'intégrer le domaine des pêches dans le contexte plus large de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire, du développement social et économique et de la gestion durable des ressources naturelles. Les travaux sur le commerce du poisson s'en trouveront probablement étoffés sur des questions telles que la protection sociale, les moyens d'existence, les services écosystémiques et la contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

38. Même si les coordonnateurs d'objectif stratégique dirigent toutes les activités conceptuelles et sont comptables de la réalisation des produits et de l'obtention des résultantes de l'Organisation, la réalisation des produits peut être organisée au moyen d'initiatives à l'échelle de l'Organisation. À titre d'exemple intéressant la présente session, citons l'Initiative mondiale de la FAO en faveur de la croissance bleue, élaborée à l'appui de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques.

39. Cette initiative pourrait constituer un programme mondial transversal agissant aux niveaux mondial, régional et national pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, réduire la pauvreté des communautés des côtières et riveraines et appuyer la gestion durable des ressources aquatiques, y compris en facilitant la mise en œuvre à l'échelon local grâce à des actions et processus participatifs. Ses retombées seraient obtenues par différents moyens: changements transformationnels dans la gestion des pêches de capture, conservation des ressources et des habitats, augmentation de la production aquacole durable, attention appropriée portée à la pêche artisanale, amélioration des moyens d'existence et de l'équité sociale, et systèmes alimentaires améliorés et plus justes, transparents, prévisibles et sûrs.

40. Au sein de la FAO, l'Initiative en faveur de la croissance bleue entraînerait une intégration transversale des produits et services qui ont un rapport direct avec la pêche, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques. Elle pourrait s'étendre à d'autres programmes connexes qui influent sur la santé et la performance des écosystèmes aquatiques. Sur la scène internationale, cette initiative permettrait à la FAO de s'aligner sur des initiatives mondiales majeures telles que Green Economy in a Blue World (PNUE/OMI/FAO/DAES/UICN/World Fish Center), le Partenariat mondial pour les océans (Banque mondiale), Oceans Sustainable Development Goals, Fishing for the Future (World Fish Center/FAO), ainsi que sur les engagements issus de la conférence Rio + 20.

41. Dans le contexte de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, l'utilisation et le commerce du poisson ne devraient plus être envisagés uniquement dans les limites de la faisabilité technique et économique des projets de transformation et d'investissement et de la promotion du commerce, mais être de plus en plus étroitement intégrés dans les politiques publiques et les politiques de responsabilité sociale des entreprises du secteur englobant durabilité, protection environnementale et protection sociale.

42. Cette composante de l'Initiative en faveur de la croissance bleue aiderait les Membres et les organisations du secteur à élaborer des politiques de valeur ajoutée et de promotion du commerce, en intégrant la performance économique, la sécurité alimentaire, la durabilité et la protection sociale. Outre la transition vers une gestion plus durable de la pêche, elle encouragerait les partenariats public/privé qui soutiennent l'investissement dans les infrastructures, les technologies et les pratiques en vue d'accroître la valeur ajoutée et la qualité de ce secteur.

ANNEXE I

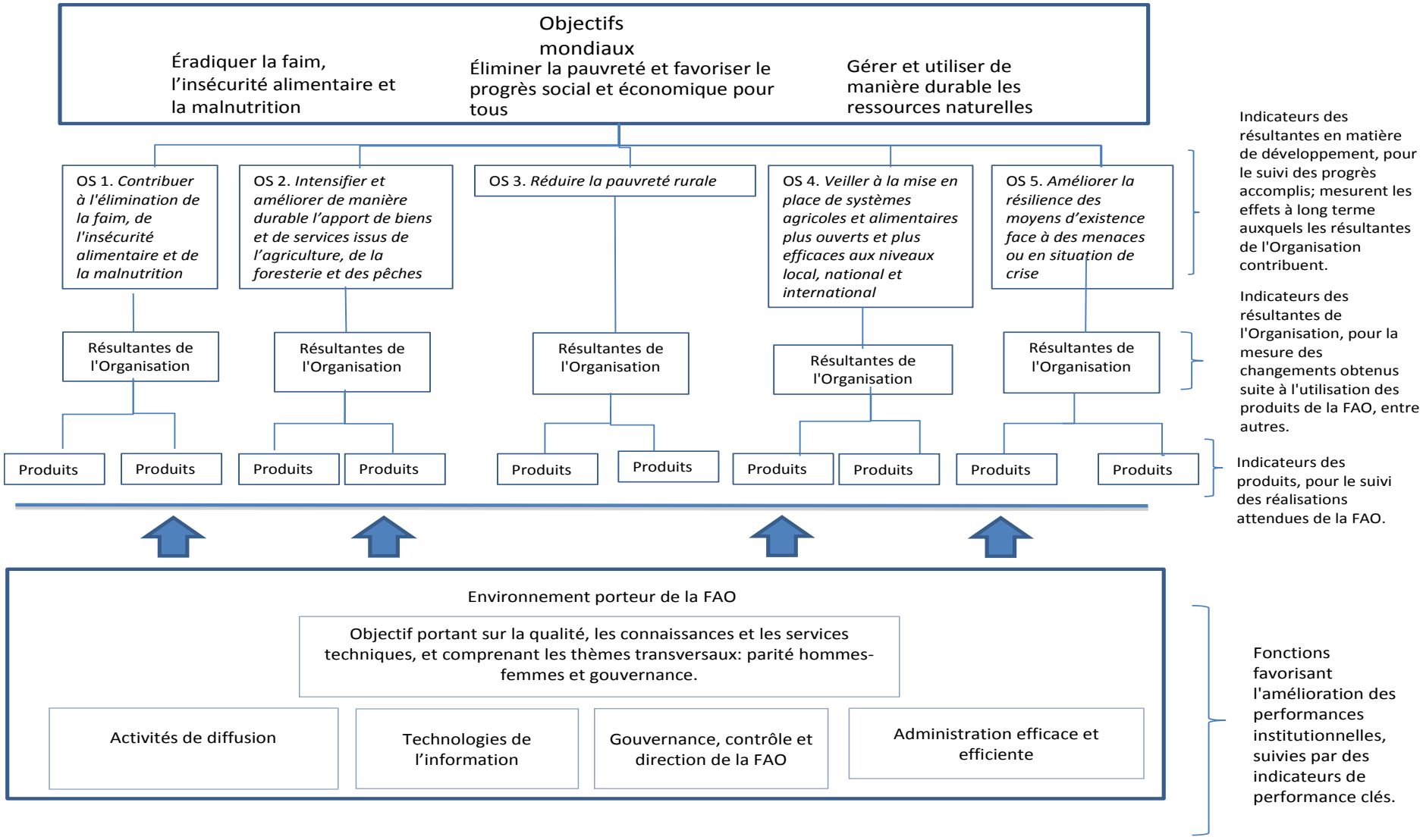
Objectifs mondiaux
Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition
Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous
Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles
OS 1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
OS 2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
OS 3. Réduire la pauvreté rurale
OS 4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international
OS 5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise
Résultantes de l'Organisation
Produits
Indicateurs des résultantes en matière de développement, pour le suivi des progrès accomplis; mesurent les effets à long terme auxquels les résultantes de l'Organisation contribuent.
Indicateurs des résultantes de l'Organisation, pour la mesure des changements obtenus suite à l'utilisation des produits de la FAO, entre autres.
Indicateurs des produits, pour le suivi des réalisations attendues de la FAO.
Environnement porteur de la FAO
Objectif portant sur la qualité, les connaissances et les services techniques, et comprenant les thèmes transversaux: parité hommes-femmes et gouvernance.
Activités de diffusion
Technologies de l'information
Gouvernance, contrôle et direction de la FAO
Administration efficace et efficiente
Fonctions favorisant l'amélioration des performances institutionnelles, suivies par des indicateurs de performance clés.